



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Strasbourg, le 3 septembre 2019

Yves PARRIAT et Daniel GLAISER
Inspecteurs d'Académie,
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
de Sciences et Techniques Industrielles

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
de Technologie.

S/C de Madame/Monsieur le Chef d'Établissement

Rectorat

Inspection pédagogique
régionale

Affaire suivie par
Y. Parriat, D. Glaiser

Téléphone

03 88 23 38 71/38 59/ 35 25

Fax

03 88 23 39 63

Mél.

Yves.pariat@ac-strasbourg.fr
daniel.glaiser@ac-strasbourg.fr

Réf : 19-20/DG/01

Adresse des bureaux
27 boulevard Poincaré
67000 Strasbourg

Adresse postale
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Objet : lettre de rentrée.

Cette présente lettre, qui s'inscrit dans le cadre éducatif national, précise les orientations que l'Inspection Pédagogique Régionale de Sciences et Techniques Industrielles souhaite donner à l'enseignement de la Technologie en collège.

1 – Le contexte national.

La réforme du collège mise en œuvre depuis la rentrée 2016 dans l'ensemble des disciplines et pour les quatre niveaux a permis d'obtenir des résultats encourageants au Diplôme National du Brevet sous sa nouvelle forme.

Le dispositif « devoirs faits » continuera à se déployer. Il constitue un levier pour réfléchir à de nouvelles modalités de travail avec les élèves et offre l'occasion de poursuivre la réflexion sur le travail personnel des élèves hors de la classe.

Dans le cadre du DNB et plus généralement tout au long de la scolarité obligatoire, la réflexion sur l'évaluation des compétences gagnera à être poursuivie.

Nous vous invitons à vous référer aux documents du collège des IA-IPR ayant trait à ces thématiques. Ces documents ont été envoyés dans les établissements au cours de l'année passée.

2 – Le contexte académique.

Le travail amorcé l'année scolaire passée se poursuit autour des trois grands axes du projet d'académie :

- des parcours de réussite pour tous,
- un environnement serein propice à la réussite,
- une École républicaine et innovante : équité, inclusion et réussite pour tous.

3 – Contribution de l'enseignement de technologie à la politique éducative.

L'enseignement de la Technologie est une composante des enseignements scientifiques au collège et contribue à construire une première représentation

du monde dans lequel vivent les élèves et à offrir des ouvertures pour les diverses poursuites d'études. La Technologie construit des compétences chez l'élève qui lui permettent d'appréhender les systèmes techniques dans un contexte sociétal et environnemental. La conduite de classe et les outils numériques doivent notamment favoriser l'apprentissage en équipe et les prises d'initiative. Il convient cette année de poursuivre les travaux engagés en veillant à la progressivité des apprentissages et à la structuration des connaissances.

4 – La formation académique.

L'organisation de la formation continue spécifique des professeurs de Technologie reste appuyée sur le réseau de treize collèges relais en Technologie (CRT) et permettra cette année encore de regrouper tous les professeurs des bassins correspondants au cours de trois demi-journées. Le groupe d'ingénierie de formation continuera à préparer les contenus des formations de l'année suivante. Les animateurs des CRT seront également réunis à trois reprises. Les professeurs contractuels bénéficieront d'une journée de formation spécifique.

Des possibilités d'inscription via le PAF et l'offre du CERPEP sont ouvertes pour compléter ce volet spécifique. On notera en particulier six nouveaux dispositifs de formation à candidature individuelle (Réalité virtuelle, CAO Freecad, Procédés additifs, Robotique Arduino, Objets communicants Appinventor, Maquette lampe gravitaire). L'inscription à l'une de ces formations est à effectuer via GAIA à l'adresse suivante **avant le 19 septembre** :

<https://gaia.phm.education.gouv.fr/gaia/gastr/prive/centrale>

Des ressources sont disponibles en ligne sur le site académique et le site national (voir : 8 - Ressources).

Nous remercions les enseignants pour leur investissement dans la préparation des formations.

5 – Concours.

La participation aux challenges académiques et nationaux doit permettre de susciter plus de motivation chez les élèves et favoriser le travail interdisciplinaire. Notre académie a connu des succès remarquables par sa participation aux différents challenges et concours. Les succès et l'enthousiasme suscités auprès des élèves démontrent le bien-fondé de ces activités. Nous saluons l'investissement des professeurs qui se sont engagés dans ces démarches.

Différents concours peuvent être préparés par les élèves et les classes. Ils présentent l'intérêt de les motiver sur des projets innovants aboutissant à des réalisations qui sont présentées lors de rassemblements sympathiques et stimulants.

6 - Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR).

Les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières mises en place il y a deux ans se poursuivent. La réforme de l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation-psychologues, adossée à la refonte des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.), prévoit

des rendez-vous de carrière périodiques. Ces rendez-vous conduisent à une co-évaluation qui se substitue à la notation. Elle prend en compte de façon différenciée des compétences dont chacune est évaluée spécifiquement.

Les corps d'inspection poursuivront par ailleurs l'accompagnement des personnels, qui pourra prendre, notamment et sans exclusive, la forme de visites en classe, de réunions d'équipe ou d'actions de formation.

Concernant les différents actes de promotion (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle), nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promouvoir les collègues reste contingentée dans des limites strictement imposées par les décrets nationaux.

7 – Informations pratiques.

La structure de pilotage académique de la Technologie en collège comprend :

- deux IA-IPR : MM. Yves PARRIAT et Daniel GLAISER, mail de contact :
ia-ipr.sti@ac-strasbourg.fr
- deux chargés de missions : MM. Guido DELLA ROCCA et Yves ROESS,
- IAN pour la Technologie : M. Yves ROESS,
- deux responsables du site académique : MM. Yves ROESS et Jean JILGER,
- et des formateurs académiques.

Le travail développé durant cette année scolaire entre les inspecteurs, les formateurs académiques et les professeurs de Technologie sera axé sur l'accompagnement des équipes pédagogiques dans la poursuite de la mise en œuvre de la réforme du collège et des programmes de Technologie.

8 – Ressources.

Vous trouverez un ensemble de ressources pédagogiques sur le site national Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/pid21473/accueil.html>,

sur le réseau national de ressources pour la Technologie

<http://ww2.ac-poitiers.fr/rnrtechno/>

ainsi que sur le site de Technologie de l'académie de Strasbourg

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/technologie/>.

Nous avons bien conscience de l'ampleur de la tâche et des efforts à consentir par chacun, mais nous savons pouvoir compter sur vous pour réussir cette évolution, qui permettra de mettre en place un enseignement plus adapté aux besoins actuels de nos élèves, et qui valorisera la Technologie.

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux enseignants qui rejoignent notre académie et vous souhaitons, à toutes et à tous, une excellente rentrée scolaire.

Yves PARRIAT
Daniel GLAISER
IA-IPR STI